



# VILLE DE LA ROCHELLE

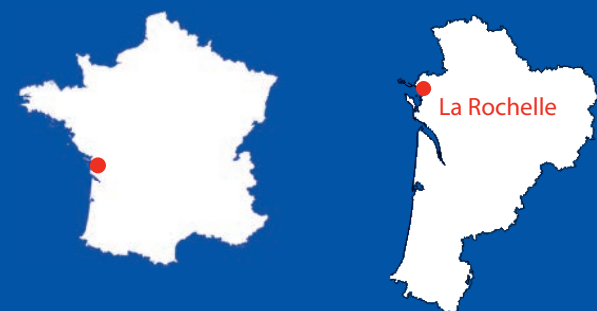
Ville à énergie positive

**Cit'ergie**  
European Energy Award

## CE QU'APPORTE CIT'ERGIE

La Ville de la Rochelle s'est engagée dès 2013 dans une démarche de labellisation Cit'ergie. L'intention de la collectivité était double : d'une part, faire reconnaître au niveau national et européen la qualité de sa politique et de ses actions en matière d'efficacité énergétique, et donc de lutte contre le changement climatique à l'échelle de son territoire et au regard de ses compétences, d'autre part, de s'engager dans un processus d'amélioration continue conduit dans le cadre d'un projet partagé par l'ensemble des services et directions de la collectivité.

Outre la constitution d'un plan d'action concerté, hiérarchisé et co-construit, la démarche Cit'ergie a permis à la Ville de démontrer sa capacité à fonctionner en mode projet. L'analyse transversale des problématiques inhérentes à la démarche a permis de décloisonner le travail des services et d'initier de nouvelles collaborations entre services ville et CdA.



VILLE DE  
**LA ROCHELLE**

PORTRAIT

Type de collectivité : commune  
Population : 75 404 habitants  
Région : Nouvelle-Aquitaine  
Département : Charente-Maritime  
Obtention du label : 2013, 2018  
Niveau actuel du label : Cit'ergie

## ILS ONT DIT...

« La Rochelle a concrétisé ses objectifs dans l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement jusqu'en 2023. Ses atouts dans la mobilité douce et ses efforts dans la gestion énergétique du patrimoine public ont permis à la ville de dépasser les objectifs fixés en 2013. Ce sont des marqueurs forts pour inciter les citoyens à se mobiliser avec la collectivité. C'est le rôle notamment de nos actions avec les écoles de la ville et de notre engagement européen dans le projet ClimACT. Investissements et participations citoyennes doivent être renforcés à travers une recherche constante de l'innovation matérielle et sociale. C'est le sens de l'engagement de la Ville dans l'appel à projet TIGA, Territoire d'Innovation de Grande Ambition. »

Gérard Gouron,  
Conseiller municipal délégué aux énergies et à la transition énergétique, Eclairage public

**EN SAVOIR**



Service Nature et Paysage : **Emilie Maloingne**  
05 46 51 51 37 - emilie.maloingne@ville-larochelle.fr

Site de la collectivité : [www.larochelle.fr](http://www.larochelle.fr)  
Conseiller Cit'ergie : **Nicolas Thibault**

# VILLE DE LA ROCHELLE,

## quelques actions dans les six domaines du label

### DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a été adopté en 2016. L'objectif est d'assurer la protection du territoire contre la submersion marine pour un aléa à Xynthia + 20 cm, tout en insérant les ouvrages de protection dans le paysage. Un prix a d'ailleurs été décerné à l'Atelier de Paysage Landescape, en charge du projet d'aménagement pour le secteur Gabut, pour l'exemplarité et l'originalité du projet, en soulignant l'approche culturelle participative de la concertation menée avec les habitants.

### PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ

La mise en place d'un Schéma Directeur Immobilier dote la Ville d'un outil de rationalisation et d'optimisation énergétique de son patrimoine bâti. Ce plan encourage la mutualisation des espaces par les associations, leur responsabilisation dans leur usage des fluides et prévoit des solutions innovantes en matière de gestion des salles et de l'énergie. Cette stratégie immobilière est une action majeure dans la maîtrise des consommations d'énergie.

### APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE, EAU ET ASSAINISSEMENT

En cinq ans, la part d'énergies renouvelables dans la consommation chaleur d'énergie du patrimoine public a doublé, en passant de 9 % en 2013 à 18 % en 2018.

Aujourd'hui de l'énergie verte à haute valeur environnementale (ENERCOOP) approvisionne 29 établissements recevant du public (écoles, crèches, salles communales). Le surcoût de cette énergie verte est financé par les économies générées par la mise en œuvre d'opérations d'efficacité énergétique et par la renégociation des contrats gaz et électricité.

### MOBILITÉ

Dans le cadre du Plan de Déplacement des Agents, la Ville a mis en place le 1er janvier 2017 pour ses agents l'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV) de manière mutualisée avec la CdA et le CCAS. 115 agents de la Ville bénéficient de l'IKV. Cette initiative participe à une politique incitative pour développer les transports à vélo. À la Rochelle, 10 % des trajets sont effectués à vélo.

La Ville dispose également d'un schéma directeur cyclable avec une Programmation Pluriannuelle d'Investissement opérationnelle de mise en œuvre 2018/2021.

### ORGANISATION INTERNE

Afin de préparer l'avenir de La Rochelle, la Ville a lancé son premier Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour répondre sur une période de 8 ans (2016-2023) aux besoins prioritaires identifiés par la municipalité. Le programme d'entretien et de renouvellement des bâtiments, à hauteur de 70 M€ investis, prévoit des actions à mener régulièrement pour entretenir le patrimoine existant, optimiser les performances énergétiques, assurer la sécurité et faciliter l'accessibilité. Les nouveaux investissements à hauteur de 160 M€, visent à soutenir les nouveaux projets ou des dépenses lourdes de rénovation. Les actions Cit'ergie ont été identifiées dans ce PPI.

### COMMUNICATION ET COOPÉRATION

Six écoles élémentaires de La Rochelle sont engagées dans le projet européen ClimACT. Leurs missions consistent à proposer et tester des actions éducatives pour améliorer la performance environnementale des établissements scolaires. Le projet ClimACT a pour but d'identifier et évaluer des solutions durables de fonctionnement des écoles, basées sur une gestion intelligente des ressources et les changements de comportement. Ces solutions doivent être reproductibles dans d'autres pays.



**Cit'ergie**  
EN PRATIQUE

Cit'ergie est l'appellation française du label européen energy award (eea) mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Suisse...) et déjà accordé à plus de 1 400 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales. Cit'ergie est un outil opérationnel structurant qui facilite la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial, d'un Agenda 21, le respect des engagements de la Convention des Maires et la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie performante.

**Rejoignez le réseau des collectivités Cit'ergie !**

Site du label Cit'ergie : [www.citergie.fr](http://www.citergie.fr) - Contact : [citergie@ademe.fr](mailto:citergie@ademe.fr)



04 15 09 82 07 - Janvier 2019 - 010765 -

Asse

